



## Assemblée générale

Distr. limitée  
10 décembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-huitième session

### Deuxième Commission

Point 94 b) de l'ordre du jour

**Environnement et développement durable :  
application de la Convention des Nations Unies  
sur la lutte contre la désertification dans les pays  
gravement touchés par la sécheresse  
et/ou la désertification, en particulier en Afrique**

### **Projet de résolution présenté par la Vice-Présidente de la Commission, Mme Irena Zubčević (Croatie), à l'issue des consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/58/L.15**

#### **Année internationale des déserts et de la désertification, 2006**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* le chapitre 12 du programme Action 21 adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

*Rappelant également* la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique<sup>1</sup>,

*Rappelant en outre* le Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable<sup>2</sup> et la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable adoptée lors du Sommet mondial pour le développement durable<sup>3</sup>,

*Ayant examiné* la décision 22/15 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement relative à une année internationale des déserts et de la désertification<sup>4</sup>,

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1954, No 33480.

<sup>2</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

<sup>3</sup> *Ibid.*, résolution 1, annexe.

<sup>4</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 25* (A/58/25), annexe.



*Profondément préoccupée* par l'aggravation de la désertification, en particulier en Afrique, et ses répercussions d'une portée considérable sur la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier celui relatif à l'élimination de la pauvreté,

*Rappelant* par ailleurs l'Initiative en faveur de l'environnement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

*Consciente* de la nécessité de sensibiliser davantage le public et de protéger la diversité biologique des déserts ainsi que les communautés autochtones et locales et les connaissances traditionnelles des populations touchées par ce phénomène,

1. *Décide* de déclarer 2006 Année internationale des déserts et de la désertification;

2. *Désigne* le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, coordonnateur de l'Année, en association avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds international de développement agricole et d'autres organismes compétents des Nations Unies;

3. *Invite* tous les pays à créer des comités nationaux ou des organes de coordination et à célébrer l'Année en organisant des activités appropriées;

4. *Demande* à toutes les organisations internationales compétentes et à tous les États Membres d'appuyer les activités liées à la désertification, y compris la dégradation des sols, qui seront organisées par les pays touchés, en particulier les pays africains et les pays les moins avancés;

5. *Engage* les pays à contribuer, dans la mesure du possible, à la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification et à lancer des initiatives spéciales pour célébrer l'Année, l'objectif étant de renforcer l'application de la Convention;

6. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixantième session, de l'état d'avancement des préparatifs de l'Année.

---